



Publié le : 30/09/21

Certifié exécutoire, le Maire : 30/09/21



Pour le Maire et par Délégation  
**Priscilla DESGARCEAUX**

Déposé en préfecture le : 30/09/21

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20210901-76511-CC-1-1

Service : S. EVENEMENTS CULTURELS, COMMERCIAUX

Réf : ma-ma-7070-2021

**COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME** - Allées Rétro : animation karting pour enfants par la société Terraland.

Le Maire de la Ville de Béziers,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,

**VU** la délibération en date du 21 septembre 2020 rendue exécutoire le 25 septembre 2020, déléguant au Maire, une partie de ses attributions,

**CONSIDERANT** que la Ville de Béziers, qui souhaite soutenir des événements permettant de dynamiser le centre-ville, organise les Allées Rétro le samedi 2 octobre 2021, et qu'elle sollicite dans le cadre de cette manifestation la société Terraland pour une animation de Karting pour enfants sur les Allées Paul Riquet,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

D'accorder la gratuité du domaine public, soit une partie des Allées Paul Riquet, à la Société Terraland, le 2 octobre 2021,

#### **ARTICLE 2 :**

De signer la convention établie entre la Ville de Béziers et la Société Terraland.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 30/09/2021

Robert MENARD

